



# ÉCOLES DE DEVOIRS PROJET D'ACCUEIL

[www.coala.be](http://www.coala.be)

**Secrétariat général**  
info@coala.be

10 rue du Rivage  
1300 Wavre  
Tel. : 010 22 44 49  
Fax : 010 22 40 01

**CRH - Centres rencontres et hébergement**  
classes vertes - relations  
internationales - gîtes de groupe

thierry@coala.be  
061 65 60 05 - 0496 / 539 481  
Botassart

**CAJ - Centres d'animation en journées**  
atl - edd - ludothèques - ateliers  
- récréabulles

thierry@coala.be  
061 65 60 05 - 0496 / 539 481

Andenne  
Gembloux  
Gesves  
Mont-St-Guibert  
Wavre

**Formations ATL**  
accueillants extrascolaires  
responsables de projet  
formations de base et continues

vincent@coala.be  
0472 643 313

**Formations Centres Vacances**  
animateurs - coordinateurs  
brevets et formations  
complémentaires

julien@coala.be  
0476/968 427

**Vacances**  
Plaines - Séjours

cynthia@coala.be  
0476 968 423

Organisation de jeunesse  
pluraliste active  
dans le secteur extrascolaire  
au sens large :  
Tout espace-temps collectif,  
durant lequel un enfant, un jeune  
participe à des animations  
encadrées avec des animateurs  
qualifiés.

**COALA asbl**

Mai 2016

1. Un projet pédagogique pour des écoles de devoirs au centre de
  - nos valeurs
  - nos convictions
  - nos objectifs et les moyens pour les atteindre
2. Notre fonctionnement (R.O.I.)
  - Projet d'animation spécifique
  - Equipe d'animation
  - Renseignements, inscriptions et P.A.F.
  - Responsabilités et assurances
  - Vie quotidienne
  - Spécificités par site

*Les écoles de devoirs font partie du Secteur CENTRES D'ANIMATION EN JOURNEES  
dont le responsable est  
**Thierry VANDEPLAS**  
thierry@coala.be*

*A côté de ce secteur, COALA est également actif dans les secteurs des formations  
(ATL, EDD et Centres de vacances), des vacances, des centres de rencontres et  
d'hébergement (CRH)  
autour d'un Secrétariat général chargé de la communication,  
des relations extérieures et de l'administration de l'asbl.*

# PROJET PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES DE DEVOIRS ORGANISÉES PAR L'ASBL COALA

Le projet pédagogique de nos écoles de devoirs s'inscrit dans le projet pédagogique général de Coala (disponible sur notre site internet).

Notre projet pédagogique s'articule autour des valeurs suivantes : respect, autonomie, découverte, citoyenneté, coopération, bienveillance et, en priorité, l'amusement, la créativité et l'action.

- **L'amusement** : le jeu développe des facultés sociales intéressantes, l'amusement qu'il procure est tout simplement agréable et donc indispensable à la vie de l'enfant.
- **La créativité** : l'enfant a besoin d'être reconnu et valorisé dans ses propres productions. L'essentiel d'une activité artistique est bien la réalisation de l'enfant lui-même au travers de cette activité et non l'atteinte d'un résultat final correspondant à un modèle.
- **L'action** : l'enfant est capable d'émettre des choix parmi ce qui lui est proposé. Il peut donc prendre une part active à un projet dont il devient lui-même l'investigateur. Poser des choix est une étape importante à tout projet y compris le projet général de vie du futur adulte.



Nous croyons que l'enfant :

- est une personne à part entière, il n'est pas un mini-adulte mais l'adulte de demain ;
- n'est pas limité à l'élève : il se développe globalement ;
- a besoin de jouer et aussi de se reposer, d'être accueilli et sécurisé, d'être reconnu et valorisé ;
- gagne à évoluer au sein d'un groupe.

Nous croyons que l'école de devoirs :

- offre la possibilité aux enfants d'être soutenus dans leurs apprentissages, qu'ils soient scolaires ou sociaux ;
- est une structure extrascolaire, distincte de l'école mais partenaire de celle-ci ;
- est un lieu d'éducation à part entière. Ce n'est pas une salle d'attente entre l'école et la maison mais bien un lieu et un temps où l'enfant peut également se réaliser pleinement dans le respect des autres et de lui-même ;
- est un service aux enfants prioritairement ;
- propose des moyens humains et matériels pour le développement de chaque enfant ;
- permet la concrétisation de projets individuels et collectifs.

Nous croyons que les animateurs en école de devoirs :

- sont polyvalents dans leurs compétences et leurs savoirs ;
- ont besoin de temps de réflexion en équipe pour prendre du recul par rapport à leur action, la formation individuelle nourrissant cette réflexion ;
- privilégient l'autonomie et la réflexion des enfants et non la « bonne réponse ».

C'est pourquoi nos écoles de devoirs souhaitent :

- **Accueillir et mettre en place des échanges entre enfants et animateurs :**
  - en respectant un nombre d'animateurs suffisant permettant un accueil personnalisé de chaque enfant ;
  - en instaurant des temps d'échanges de manière régulière ;
  - en proposant un goûter sain aux enfants qui reviennent de l'école ;
  - en mettant en place un conseil des enfants afin de pouvoir communiquer sur la vie du groupe et sur les projets futurs.
- **Soutenir les enfants dans leurs apprentissages scolaires :**
  - en prenant un temps individualisé avec chaque enfant pour l'accompagner dans ses devoirs et leçons ;
  - en le laissant le plus autonome possible et en encourageant la coopération entre enfants ;
  - en mettant à sa disposition des outils pédagogiques tels que dictionnaires, livres scolaires, jeux pédagogiques,...

➤ **Organiser des temps de loisirs autonomes**

- en mettant à la disposition des enfants un grand choix d'activités ludiques
- en proposant des activités et du matériel variés pour des loisirs créatifs
- en laissant la possibilité à l'enfant de ne rien faire si tel est son souhait.

➤ **Animer des temps de loisirs en groupe**

- en instaurant des temps où l'ensemble du groupe fait une activité commune ;
- en proposant des projets à court ou long terme (préparer une excursion, un séjour,...) ;
- en proposant des jeux collectifs qui favorisent la confiance en soi, la connaissance de l'autre et la coopération.
- en proposant un projet annuel inter-edd
- en proposant des sorties culturelles en lien avec le projet annuel, l'actualité ou un projet spécifique à l'EDD.

➤ **Animer des temps de rencontre inter-EDD**

- en instaurant des temps de rencontre et d'échanges entre les enfants des différentes écoles de devoirs autour ou non du projet annuel ;
- en instaurant des temps de rencontre entre les permanents et bénévoles des différentes écoles de devoirs.

➤ **Etre en contact actif avec les partenaires : impliquer les parents et communiquer avec les enseignants**

- en rencontrant les parents et les enseignants autour du projet pédagogique et du plan d'action annuel ;
- en invitant les parents à s'impliquer de manière ponctuelle ou structurelle ;
- en participant aux rencontres parents-enseignants, si les parents le souhaitent ;
- en proposant une évaluation de notre structure plusieurs fois sur l'année ;
- en proposant des projets à court ou long terme ;
- en conviant les parents et partenaires en fin d'année autour d'un moment convivial ;
- en s'identifiant auprès des directions, responsables des PMS et de service d'aide aux familles et en les rencontrant, si nécessaire.

➤ **Valoriser les enfants au travers de leurs actes**

- en mettant un point « Je félicite » à l'ordre du jour de chaque conseil des enfants ;
- en travaillant par projet ;
- en mettant en valeur toute réalisation créative finalisée lors des activités ;
- en conscientisant et félicitant chacun lors de ses « réussites » scolaires ;
- en conscientisant, soutenant et motivant chacun lors de ses éventuels échecs.

➤ **Responsabiliser les enfants**

- en encourageant l'autonomie et la coopération ;
- en invitant l'enfant à prendre la parole lors du conseil des enfants ;
- en mettant en place des temps d'entraide et de soutien scolaire aux enfants par les enfants ;
- en rédigeant avec les enfants une charte de vie.

➤ **Encourager la créativité chez les enfants**

- en proposant une grande diversité de techniques et de matériaux ;
- en valorisant toute œuvre et en insistant sur la démarche produite par l'enfant ;
- en faisant émerger les propres ressources artistiques de l'enfant.

➤ **Favoriser le respect**

- en respectant et en acceptant tous les enfants ;
- en reconnaissant nos différences de manière positive, en les expliquant pour mieux les accepter ;
- en impliquant les enfants dans la rédaction d'une charte de vie.

# RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES ECOLES DE DEVOIRS COALA

Ce R.O.I. est spécifique aux écoles de devoirs COALA, il complète le R.O.I. de l'asbl.

Il est lui-même complété par une charte de vie commune construite avec les enfants et les animateurs au début d'année scolaire.

Le R.O.I. de l'asbl ainsi que son projet pédagogique sont disponibles sur simple demande et consultables sur le site [www.coala.be](http://www.coala.be)

Tous ces documents font partie du dossier pédagogique remis aux participants avant leur inscription définitive.

L'asbl COALA organise 3 écoles de devoirs

- Site de Gembloux
- Site de Mont-Saint-Guibert
- Site de Wavre

Nos écoles de devoirs sont ouvertes à tous, membres ou non de l'asbl.

## ✓ **Projet d'animation spécifique**

Au sein de chaque école de devoirs, l'enfant est invité à vivre un projet d'animation spécifique. Nos écoles de devoirs sont organisées en 3 temps successifs :

1. Le goûter : moment convivial d'échanges permettant une transition entre l'école et les devoirs
2. Les devoirs : activité primordiale, les devoirs se déroulent dans le calme et au rythme de l'enfant.
3. Les animations : essentielles, elles se déroulent à la fois de manière autonome (matériel divers mis à la disposition des enfants) et encadrée (ateliers créatifs, ludiques, culinaires, citoyens,...).

En marge de ces 3 temps, l'école de devoirs est le lieu où concrétiser un projet ! Nous élaborons donc un projet annuel commun, fil conducteur qui rassemble les enfants tout au long de l'année scolaire.

## ✓ **Equipe d'animation**

Le projet de chaque école de devoirs est de la responsabilité d'une équipe d'animation accompagnée par un coordinateur. Elle est composée de permanents et de volontaires.

Ils sont motivés et préparent minutieusement les activités de l'école de devoirs.

Les animateurs COALA sont majoritairement qualifiés ou en cours de qualification dans le cadre du Décret Ecoles de Devoirs. Leur formation et leur brevet sont reconnus par la Communauté française. Ils sont au nombre d'1 animateur au moins par 6 enfants.

Nos équipes d'animation suivent régulièrement des modules de formation continue, en lien avec le travail en école de devoirs.

Le nom et les coordonnées du coordinateur sont communiqués dans le dossier accompagnant la demande d'inscription.

## ✓ **Dossier complet**

Un dossier complet est communiqué sur simple demande. Il comprend notamment :

- Le projet d'accueil (le projet pédagogique des écoles de devoirs COALA et le présent R.O.I.)
- Les informations spécifiques liées au projet annuel
- Une fiche d'inscription vierge
- Une fiche médicale vierge
- Une fiche de renseignements vierge

Les participants de l'année précédente reçoivent automatiquement ce dossier.

## ✓ Inscriptions

Nos écoles de devoirs sont ouvertes à tous (cycle primaire uniquement).

Toute demande d'inscription doit s'effectuer auprès du coordinateur de l'école de devoirs, par téléphone ou par email.

- Site de Gembloux : Emilie Vandeplass – 0476/968 417 – gembloux@coala.be
- Site de Mont-Saint-Guibert : Sophie Delaby – 0476/968 416 – msg@coala.be
- Site de Wavre : Caroline Demaiffe – 0499/751 424 ou 010/22 44 49 – wavre@coala.be

Suite à cette demande, une rencontre est organisée avec les parents afin de leur présenter le projet et d'obtenir de plus amples informations sur l'enfant. C'est à ce moment qu'un dossier d'information et d'inscription est remis.

L'asbl COALA est l'organisateur des écoles de devoirs. Son secrétariat général est situé au 10, rue du Rivage à 1300 Wavre. C'est là que sont centralisées les informations logistiques et où sont enregistrés les participants.

Une inscription est complète dès réception par COALA :

- des documents administratifs complétés et signés
- du présent ROI signé

## ✓ P.A.F.

La participation aux frais d'une année scolaire en école de devoirs s'élève à 30€ par an.

Une facture est envoyée automatiquement dans le courant du mois qui suit l'inscription.

Le paiement en liquide n'est pas possible.

En cas de problème quant au montant de la participation, nous invitons les parents à prendre contact avec le secrétariat général (010/22 44 49) afin de réfléchir ensemble aux alternatives envisageables.

## ✓ Responsabilités et assurances

Durant les activités Coala, les participants sont couverts en accidents corporels et en responsabilité civile.

Notre assurance couvre les accidents ou dégâts que votre enfant occasionnerait à un tiers pendant la plaine.

Notre assurance prend en charge les frais médicaux et autres, dus à un accident survenu pendant le séjour.

Ces frais sont couverts pendant et après l'activité.

Néanmoins, une franchise de 49,58 € reste toujours à votre charge. Cette franchise est de 247,89 € en ce qui concerne la RC.

En cas d'accident les parents seront avertis en priorité. Le coordinateur fera le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Il rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie.

Les montants couverts :

Frais médicaux :	2784,94 €
Incapacité permanente :	14 873,61 €
Décès :	9915,74 €
Domages aux biens :	2784,94 €

Si les parents sont couverts pour leur enfant par un contrat de type « Europe Assistance », nous leur demandons de nous en communiquer les coordonnées. Nous avons également besoin du nom de la compagnie et du N° de contrat de leur éventuelle assurance RC Vie privée.

**Notre assureur :** PAYEN assurances sprl – Xavier Payen  
Route de Genval, 7 – 1380 Ohain

Notre assurance intervient, bien sûr, en complément du remboursement de leur mutuelle.

Le suivi des démarches se fera par le secrétariat général de Coala.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le 010/22 44 49.

## ✓ Présence régulière

Le nombre de places à l'EDD est limité. Votre enfant a de la chance de disposer d'une place. Nous vous demandons de veiller à ce qu'il soit présent tous les jours. En cas d'absence, il est essentiel de nous avertir par téléphone ou par mail. Si nous constatons trop d'absences sans nous en avoir avertis, et après plusieurs remarques, votre enfant se verra laisser sa place à un autre.

Nous insistons sur la régularité de présence à l'école de devoirs. C'est pourquoi nous souhaitons que votre enfant soit présent même lorsqu'il a peu ou pas de devoirs. Il est important pour nous de le voir le plus régulièrement possible.

## ✓ **Des parents partenaires**

Pour un bon fonctionnement et un suivi optimal des enfants, il est nécessaire de voir les parents au minimum deux fois par mois.

Nous demandons également la collaboration des parents concernant les goûters. Un projet autour d'un goûter équilibré est mis en place. Nous demandons à chaque famille d'apporter le goûter une fois par mois pour tous les enfants. Nous insistons pour que chaque famille joue le jeu ! Un calendrier ainsi qu'un panier et une liste de courses seront transmis chaque mois. Merci de penser à le ramener à temps et à l'apporter même en cas d'absence de l'enfant.

## ✓ **Journal de classe**

Il est important de lire le journal de classe de l'enfant chaque jour. Il se peut que nous y ajoutons des commentaires à l'attention des parents et/ou de l'enseignant.

## ✓ **Matériel**

Il est important que les enfants aient avec eux le matériel personnel nécessaire à la réalisation de leur travail scolaire (journal de classe, cahiers, fardes, plumier...). Nous mettons à leur disposition du matériel pédagogique de base (dictionnaires, Bescherelle, atlas, Eurêka, calculatrices,...) ainsi qu'une malle de jeux pédagogiques.

## ✓ **La lecture**

Lire régulièrement est absolument essentiel mais c'est une activité qui prend énormément de temps aux animateurs car cela doit se faire individuellement. Dans la mesure du possible nous lisons avec les enfants mais il est possible que cette activité ne soit pas terminée.

## ✓ **Sanctions**

Le respect est de rigueur au sein de l'EDD et ce envers les animateurs, les autres enfants mais aussi envers le mobilier et le matériel mis à leur disposition. Une charte de vie sera établie avec les enfants et celle-ci vous sera communiquée. Le non-respect de cette charte entraînera des sanctions réparatrices (réfléchies avec les enfants) et selon la gravité, l'exclusion de votre enfant.

## ✓ **Départs**

Un enfant ne peut en aucun cas quitter l'EDD sans l'accord préalable des animateurs. Une autorisation écrite et signée est demandée aux parents si l'enfant peut quitter seul l'école de devoirs.

## ✓ **Vie quotidienne**

Chaque participant doit être disposé à vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- La participation active : vaisselle et ordre sont de la responsabilité des participants (Enfants et animateurs). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (ateliers, choix d'activité, charte de vie, conseil des enfants ...)
- Le respect de chacun
- La vie inter-âges : les écoles de devoirs accueillent les enfants dès la 1<sup>e</sup> primaire jusqu'à la 6<sup>e</sup>. Nous pensons que chaque enfant peut grandir au contact de l'autre.

## ✓ **Transports**

Dans le cadre de certaines animations extraordinaires (excursions, ...), le groupe peut emprunter les transports en commun sous la responsabilité des animateurs.

Un enfant peut également être transporté dans la voiture personnelle d'un animateur dans des cas exceptionnels : conduite chez un médecin, transfert vers une gare...

## ✓ Divers

- S'il suit un traitement médical, l'enfant doit avoir les médicaments nécessaires et leur mode d'emploi. Ceci est à préciser dans la fiche Santé de l'enfant. Une copie de la prescription médicale est nécessaire pour qu'un animateur puisse donner un médicament à un enfant.
- Les GSM sont éteints dans les cartables.
- COALA délivre automatiquement une attestation fiscale. Celle-ci est délivrée entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juin pour les activités de l'année civile précédente.
- Les écoles de devoirs COALA sont agréées par l'ONE dans le cadre du Décret Ecoles de Devoirs.
- Les écoles de devoirs COALA sont membres d'une coordination régionale des écoles de devoirs (CEDDBW pour le site de Wavre et de Mont-Saint-Guibert ; CEDD Nam-Lux pour le site de Gembloux)

## SPECIFICITES PAR SITE

### • Gembloux

#### ✓ Horaires

L'école de devoirs accueille les enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 18h15.

Un rang est organisé au départ de l'Athénée Royal de Gembloux à 15h10 afin de rejoindre l'école de devoirs. Les parents souhaitant que leur(s) enfant(s) soit(en)t pris en charge par ce rang doivent nous en avvertir et compléter le document servant d'autorisation.

Votre enfant est tenu d'arriver entre 15h15 et 16h15. Au-delà de 16h15, nous ne garantissons plus la prise en charge des devoirs.

Il arrivera que nous vous demandions que votre enfant reste jusqu'à la fermeture pour son implication au projet (conseil des enfants, projet commun,...).

#### ✓ Adresse et locaux

Chaussée de Wavre, 4  
5030 Gembloux

Nous accueillons les enfants au rez-de-chaussée du bâtiment acquis par l'asbl COALA en septembre 2016. Ce rez-de-chaussée comprend un hall d'entrée, un local dédié aux devoirs, un local dédié au goûter et aux activités post-devoirs, une cuisine, une terrasse et un petit jardin.

### • Mont-Saint-Guibert

#### ✓ Horaires et rang

L'école de devoirs accueille vos enfants le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 18h15.

Un rang est mis en place depuis les 2 écoles de l'entité afin de rejoindre la maison de l'enfance. Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge dès sa sortie de l'école, nous vous demandons de nous en avvertir et de nous compléter le document servant d'autorisation.

Il arrivera que nous vous demandions que votre enfant reste jusqu'à la fermeture pour son implication au projet (conseil des enfants, projet commun,...).

✓ **Adresse et locaux**

Maison de l'Enfance  
Grand'Place, 9  
1435 Mont-Saint-Guibert

Nous accueillons les enfants au rez-de-chaussée, composé d'une cuisine et d'une salle scindée en deux (la première partie est dédiée aux activités autonomes et au goûter, la seconde partie est réservée aux devoirs). Nous disposons également de la grande « salle des loisirs » dans le bâtiment attenant afin d'y effectuer nos animations. Un jardin privatif est également attenant au bâtiment.

• **Wavre**

✓ **Horaires**

L'école de devoirs accueille les enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 18h15. Votre enfant est tenu d'arriver entre 15h15 et 16h15. Au-delà de 16h15, nous ne garantissons plus la prise en charge des devoirs.

Il arrivera que nous vous demandions que votre enfant reste jusqu'à la fermeture pour son implication au projet (conseil des enfants, projet commun,...).

✓ **Adresse et locaux**

Rue du Rivage, 10  
1300 Wavre

Nous accueillons les enfants au rez-de-chaussée, composé d'un hall d'entrée, de deux locaux aménagés pour les devoirs, d'un grand local dédié au goûter et aux animations ainsi que d'un jardin clos (grande terrasse, pelouse, mur d'escalade, cabanes de jeux).